



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019 A 18 H 30 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : Arnoux Frédéric, *Curien-Guillon Christine, Grosjean-Brunner Agnès, Gandelli Patrick, Lagier Gabriel, Maraval Michel, Mouret René, Paris Bruno, Yaric Christelle, Rossi Valérie*

Excusés, absents : Garin Sylvestre

Secrétaire de séance : Christine Curien-Guillon

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Avant d'ouvrir la séance, Madame Le Maire émet le vœu de procéder à une minute de silence en hommage à la disparition de M. Jacques Chirac, ancien Président de la République.

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 18 juin 2019
- 2) Travaux
- 3) Congrès national des Maires
- 4) Nouvelle organisation des services fiscaux
- 5) Nouvelle convention autorisations urbanisme avec la communauté de communes de Serre-Ponçon
- 6) Autorisation de défense contre le loup
- 7) Bibliothèque : conteur africain
- 8) Tarif location tentes de réception à l'extérieur de la Mairie
- 9) Vente terrains communaux
- 10) Projet voyage d'un professeur de la cité scolaire d'Embrun et certificat d'études
- 11) Demande subvention du centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- 12) Questions diverses

1) Approbation compte-rendu conseil du 18 juin 2019

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier compte-rendu.

- Suite à la décision prise d'effectuer un sondage concernant la mise en place de panneau-pocket, Valérie Rossi souhaite connaître au plus vite le retour de la population.

Le compte-rendu est approuvé à 10 voix pour

2) Travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours :

- Assainissement : dans le cadre de la construction de la station des Bouteils et des échanges de terrains avec un particulier, la signature chez le notaire est en cours. Une réunion concernant l'avancement des travaux aura lieu le 18 octobre prochain avec la Communauté de Communes, la DDT, la préfecture etc...
- Eau potable : une réunion de lancement du schéma directeur d'eau potable a eu lieu à la mairie avec l'ARS, le bureau d'études, la DDT etc... Une demande de devis complémentaire a été faite car il n'était pas inclus dans l'étude le périmètre du service incendie. Pour la commune le réseau incendie est opérationnel à 99 %. Dans les documents d'urbanisme à venir le schéma incendie devra être rajouté au schéma des risques. Une attention particulière sera aussi portée sur la mise en place éventuelle de compteurs verts.
- L'agent technique est en train de s'occuper de l'entretien courant de la commune
- Eclairage public au Serre : certains lampadaires ne fonctionnent pas mais la mairie n'est pas toujours au courant, apparemment certaines ampoules sont dévissées de leur socle. Il convient de demander à la population de ne pas hésiter à nous signaler les candélabres qui ne fonctionnent pas.
- Une réunion a eu lieu à Embrun sur l'éclairage public à laquelle a participé aussi l'agent technique afin d'approfondir ses connaissances sur le réglage des horloges. Puy Sanières est une des rares communes à éteindre l'éclairage public la nuit. La mairie souhaite finaliser le remplacement des candélabres au Pibou mais pour l'instant le Siep ne dispose pas de prévisions budgétaires.
- Travaux extension de la mairie : notre maître d'oeuvre a pris beaucoup de retard pour l'élaboration du dossier de consultation aux entreprises suite aux modifications que nous avons demandé. L'appel d'offres aux entreprises va être lancé. Nous espérons voir commencer les travaux au printemps.

Toutes les aides financières demandées sont totalement acquises. Le dossier de demande auprès de RTE dans le cadre du PAP est passé en commission et a été validé car les autres subventions sont acquises et la DGFIP (direction générale des finances publiques) a émis un avis favorable.

Christine Curien-Guillon demande si, à l'occasion des travaux d'aménagement des espaces publics, il sera possible de récupérer certaines plantations. Le conseil municipal est d'accord pour les replanter ailleurs sur la commune.

- Route forestière Mont Guillaume : reprise de la deuxième phase de travaux : broyage, recompactage route de la pinée et reprise des travaux béton. Une réunion sur site aura lieu le lundi 21 octobre à 14 heures avec l'ONF, l'entreprise Gaudy et RTE.
- Fermeture du pont de la clapière à Embrun, des précisions sont apportées sur les conditions de circulation.
- Agnès Grosjean-Brunner tient à signaler à nouveau la vitesse excessive dans les hameaux.
- Christine Curien-Guillon déplore la coupe d'un chêne à proximité de son jardin lors des travaux de nettoyage à l'épareuse. Frédéric Arnoux précise qu'il est difficile pour les chauffeurs d'être précis sur la taille des arbres. Une visite sur place aura lieu.
- Sur le déboisement au Pibou, certains conseillers trouvent que la route est devenue plus dangereuse. Frédéric Arnoux précise que ce travail permet d'avoir plus de visibilité et que seuls les pins qui constituent une ombre néfaste en hiver ont été coupés.

3) Congrès national des Maires

Valérie ROSSI informe le conseil que le prochain congrès des maires aura lieu à Paris les 19, 20 et 21 novembre prochains.

Comme les années précédentes, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise jusqu'à deux élus qui le souhaitent à participer à ce congrès
- Décide de prendre en charge financièrement l'inscription, le transport et l'hébergement pour deux élus et deux nuits
- Décide que les dépenses énumérées ci-dessus seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

4) Nouvelle organisation des services fiscaux

Michel Maraval fait part au conseil de la proposition du gouvernement d'une nouvelle organisation des services des finances publiques.

Concernant le réseau fiscal :

Il est prévu la création d'un Service des impôts des Entreprises départemental à GAP

Il est proposé de regrouper les 3 services des impôts des Particuliers sur 2 sites: un sur Gap et un sur Briançon

Par ailleurs, et afin d'assurer au mieux l'accueil des usagers, il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons France Service (ex. MSAP) et en mairie pour les communes ne disposant pas de Maison France Service

La collaboration avec les agents de ces Maisons France Service sera alors renforcée et l'accueil sur rendez-vous développé.

Concernant le réseau gestion publique.

Le projet soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon.

- Considérant la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, Article 1, alinéa 13 qui précise de « réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité »,
- Considérant l'utilité des services publics de proximité, à la fois pour les administrés et les collectivités territoriales,
- Considérant que les communes et EPCI gèrent les régies d'avances et de recettes et que les fonds récoltés doivent être déposés de manière régulière auprès du Trésor Public,
- Considérant que l'éloignement des services nuira à la qualité des services proposés, à l'attractivité et donc au développement des territoires ruraux de montagne,
- Considérant que les Maisons France service ne peuvent se substituer aux services de l'Etat,
- Considérant l'absence de lisibilité sur les conséquences immobilières de cette restructuration notamment pour les collectivités territoriales propriétaires bailleurs d'une partie de l'actuel réseau de trésoreries,

- Considérant le risque sérieux d'éloignement physique et fonctionnel des trésoreries dans leur fonction de conseil aux collectivités territoriales notamment rurales,
- Considérant les incertitudes sur le niveau réel des services (horaires, jour d'ouverture ...) notamment au sein des futures Maisons France service,
- Considérant l'absence de réponse sur le nombre d'équivalent temps plein de fonctionnaire de la DFIP 05 (280 en 2019) à l'issue de la réforme,
- Considérant les décisions régulières des assemblées délibérantes attribuant des indemnités de conseil aux trésoriers en poste,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien,
- S'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors gendarmerie,
- Souhaite nouer un dialogue avec la DDFIP, afin d'élaborer un projet partagé qui puisse répondre aux objectifs de proximité du Ministère mais surtout aux besoins de nos territoires ruraux de montagne, conformément à la loi Montagne (Article 1, alinéa 13).

5) Convention relative au fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Par délibération n°2018/192 du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a défini les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La communauté de commune de Serre Ponçon propose en effet une nouvelle convention qui s'inscrit dans le cadre des précédentes et qui a pour objectif :

- L'uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes ;
- La mise à jour document ;
- L'ajout d'une option de procédure de simplification de l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mission obligatoire du service.

Madame le Maire après présentation de la convention invite le conseil municipal à se prononcer sur l'organisation du service instructeur mutualisée des demandes d'autorisations relatives au « droit des sols » selon le dispositif joint en annexe.

Madame le Maire entendue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose, à 8 voix pour, 2 abstentions :

- d'adopter les termes de la convention jointe, à intervenir avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon, visant à la mise à jour des modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation relatives au droit du sol,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante,

6) Autorisation de défense contre le loup

Valérie Rossi fait part au conseil du courrier du Maire de Champolléon où il est demandé que le gouvernement fasse évoluer la législation plus particulièrement donner l'autorisation des tirs de défense contre le loup au sein du Parc National des Écrins.

Valérie ROSSI ne pouvant pas s'exprimer au nom de la collectivité elle propose de faire un courrier, chaque conseiller pourra adresser le sien. Le conseil opte pour cette option à 6 voix pour et 4 abstentions, René Mouret

et Agnès Grosjean-Brunner tiennent à préciser qu'ils soutiennent les éleveurs mais restent persuadés qu'il y a un équilibre à trouver afin de satisfaire tout le monde.

7) Bibliothèque : conteur africain

Valérie Rossi informe le Conseil que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, il a été décidé d'une harmonisation des tarifs concernant le prêt de livres. Une carte sera remise à chaque personne et pourra permettre d'emprunter des livres dans toutes les bibliothèques du réseau. Le prix de la carte serait de 5 € par personne et par an.

Le Conseil Départemental va proposer des nouvelles conventions aux communes avec de nouveaux engagements. La commune devra s'engager à verser 2 € par habitant. Cette somme permettra l'achat de livres.

La convention sera signée pour 3 ans renouvelables.

Conteur Africain : étant donné que cette année il n'y aura pas de marché de Noël, Nicole Vandemoorteele propose de faire venir un conteur africain pour les enfants. Le conseil municipal décide de transmettre le devis de 350 € au Sivu. Si ce dernier refusait la prise en charge de cette prestation, elle sera réglée par la commune. A voir aussi si l'association de parents d'élèves peut y participer.

8) Tarif location tentes de réception à l'extérieur de la Mairie

Frédéric Arnoux informe le conseil qu'il convient de voter un tarif de location pour les tentes de réception lorsqu'elles sont utilisées en dehors de la salle des fêtes mais sur les communes de Puy Sanières et Puy Saint Eusèbe.

Le conseil décide, à 10 voix pour, de fixer le tarif à 30 € avec une caution de 500 € pour les particuliers. Gratuit pour les associations pour utilisation sur la commune.

9) Vente terrains communaux

Valérie ROSSI informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la vente de la parcelle ZL 142 (1679 m²) et de choisir le futur acquéreur parmi les demandes reçues en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, décide de retenir la proposition de M. Deveaux Christophe qui propose d'acquérir environ 1000 m² au prix de 145 € le m². Il conviendra pour ce faire que la mairie procède à une division parcellaire puisqu'une partie du terrain, après décision du conseil, ne devait pas être proposée à la vente (délibération 21.2019 du 18 juin 2019).

Les frais de bornage seront à la charge de la mairie.

D'autre part, concernant la vente de la parcelle ZL 88 pour une superficie de 550 m² (délibération 6.2019 du 28 mars 2019) ayant pris du retard pour le plan de bornage, il convient d'accorder une prolongation de 3 mois, à l'acquéreur pour le compromis de vente.

Le conseil décide de faire procéder au plus vite au plan de bornage qui sera à la charge de la mairie et autorise Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

9) Projet de voyage d'un professeur de la cité scolaire d'Embrun

Valérie Rossi informe le conseil du courrier de M. Liron, professeur à la cité scolaire d'Embrun, qui présente un projet de voyage au Portugal pour des élèves et qui s'inscrirait dans une démarche d'itinéraire de travail (cours, apports intellectuels et démarches de financement). Il précise qu'une de ses élèves est domiciliée à Puy Sanières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour (Christelle Yaric ne prend pas part au vote) et conformément à la délibération antérieure précisant les conditions d'aide financière pour les voyages scolaires concernant les enfants de la commune, décide de verser une participation à la famille de cette élève, dans les mêmes conditions, à savoir que l'aide sera versée directement à la famille, elle s'élèvera à 50 % de la participation financière demandée par l'établissement et sera plafonnée à 100 €.

10) Demande de subvention du CIDFF

Valérie informe le conseil de la demande de subvention du Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles, association qui s'inscrit dans une mission d'intérêt général d'information des femmes dans tous les champs du droit et de la promotion de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Le Conseil décide, à 10 voix pour, d'octroyer une subvention de 50 € pour l'année 2019.

11) Questions diverses

- Valérie Rossi rappelle que dans le week-end à venir aura lieu la rencontre avec Stéphanie Tissier sur le handicap. Remerciements à Nicole Vandemoorteele qui est à l'initiative de sa venue.
- Repas de la CCAS : le 13 octobre à la salle des fêtes
- Salle des fêtes : celle-ci devait être fermée fin octobre pour travaux, ceux-ci ayant pris du retard elle sera finalement indisponible à partir de fin janvier 2020. Les associations en seront informées.
- Visite de la sénatrice sur la commune : lundi 30 septembre à 9 heures pour débattre sur nos projets, sur l'actualité et certaines problématiques comme l'assainissement.
- Intervention de Nicole Vandemoorteele pour la bibliothèque autour de « Serre-Ponçon à la page » avec l'organisation de plusieurs rencontres sur les 6 bibliothèques du réseau. Pour Puy Sanières le dimanche 24 novembre seront présents 4 auteurs et 1 éditrice avec apéritif dinatoire financé par la communauté de communes et la DRAC.
- Communes forestières : Bruno Paris fait le point sur les projets « Label bois des Alpes » : 32 en cours. D'autre part sur les chaufferies bois 30 % des installations de la région PACA sont situés dans les Hautes Alpes.
- Soupe aux livres : Christine Curien-Guillon fait un retour très positif de la soirée organisée par Apuysculture.

Séance levée à 21 h 20

